



MARCHÉ FESTIF

BROWNSBURG-CHATHAM

DOCUMENT N° 1



Cadre de fonctionnement du Marché Festif

À LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER

2024



Ma ville, mon choix!
**Brownsburg
Chatham**

Table des matières

- Table des matières 2
- Matériel des exposants (technique)..... 3
- Affichage des exposants..... 3
- Espace de vente..... 3
- Rôle de la Ville 3
- Horaire et périodes 4
- Montage et démontage 4
- Stationnement des camions et véhicules..... 4
- Permis..... 4
- Assurances et responsabilités 4
- Engagement de solidarité..... 5

Matériel des exposants (technique)

L'exposant est responsable de son propre matériel (tout ce dont il a besoin pour opérer son kiosque ; ex : chapiteau, tables, chaises, génératrice, lumière, rallonges électriques, etc.) Il est responsable de la propreté du site lorsqu'il quitte. Il doit fournir, lors de son inscription, la liste sommaire des produits qui seront à vendre à son étal. La Ville de Brownsburg-Chatham se réserve le droit de refuser la demande de matériel. Les ressources sont limitées.

Lorsque le prix n'est pas indiqué sur les emballages, l'exposant devra afficher clairement ses prix.

Affichage des exposants

L'exposant doit concentrer son affichage à l'intérieur de son kiosque et ne doit en aucun cas bloquer le passage aux clients ou bloquer la vue de l'affichage des voisins. Les affiches doivent être bien fixées pour ne pas tomber ou s'envoler.

Espace de vente

Le Marché Festif se tiendra au Camping municipal de Brownsburg-Chatham (457 route des Outaouais), où la Ville mettra à la disposition des exposants : **un espace d'un maximum de 15 pi x 15 pi incluant un accès à l'électricité de 15 ampères, et maximum de 1 véhicule stationné directement sur l'espace de vente assigné.** L'exposant peut, à son gré, décorer son kiosque pour l'événement, et s'assurer que son kiosque soit fixé solidement en cas de vent. Des toilettes seront également accessibles à quelques pas.

Les espaces de vente seront assignés quand l'inscription sera terminée. La Ville a toute autorité pour assigner les espaces de vente.

Aucun retard chronique ne sera toléré. Après trois (3) retards injustifiés, l'exposant sera prié de renoncer au marché ;

Si la Ville n'a pas reçu le paiement des frais d'inscription dans les délais prévus, l'espace de vente sera attribué à quelqu'un d'autre.

Processus d'inscription :

1. Réception des formulaires avec détails techniques et besoins des exposants ;
2. Un montant de **40\$*** pour le marché sera payable à l'hôtel de ville de Brownsburg-Chatham ou par chèque à l'adresse suivante : 300 rue de l'Hôtel-de-ville, Brownsburg-Chatham J8G 3B4
3. Pour confirmer votre participation, vous devez retourner le formulaire dûment rempli **avant le vendredi 15 novembre 2024.**

***Aucun paiement par virement ou transfert bancaire ne sera accepté**

Rôle de la Ville

La Ville choisit et approuve les exposants. Elle se réserve le droit de continger certains produits, ceci avec l'objectif de permettre aux producteurs de meilleures ventes. Elle se charge des relations de presse et des relations publiques.

La Ville a deux priorités : la qualité des produits et des ventes significatives pour les exposants qui adhèrent au Marché Festif.

La Ville recueille les remarques des clients et les transmet aux intéressés.

Horaire et périodes

Le Marché Festif sera ouvert le samedi 7 décembre 2024. Les heures d'ouverture seront, de **14 h à 18 h** et continuation de la fête avec le début du spectacle à 17 h. On invite les camions de cuisine de rue à rester pendant le spectacle, jusqu'à 19 h 30.

Lors de votre arrivée, **prévue par l'entrée Ouest du Camping**, vous serez dirigé vers votre kiosque pour décharger votre véhicule et pour vous stationner. **Un véhicule à la fois sera autorisé à décharger par kiosque.**

Le marché fermera à 18 h et les exposants ne devront pas quitter leur kiosque avant 18h. Si l'exposant a vendu tous ses produits, il devra se munir d'une affichette expliquant la situation aux clients. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le site avant la fin du marché à 18 h. Nous recommandons de démonter votre kiosque le plus possible avant d'aller chercher votre véhicule pour éviter les bouchons de circulation sur le site.

Montage et démontage

Le montage des kiosques se fera dès 11 h et le démontage commencera à 18 h. Le producteur devra faire diligence pour démonter son kiosque. Il devra aussi faire preuve de patience envers ses collègues et envers l'équipe pour quitter compte tenu du petit bouchon de circulation que la fin du marché pourrait occasionner. Aucun mouvement d'humeur ne sera toléré.

Le montage du site débutera à 11 h avec les exposants. Les exposants devront être prêts à accueillir les visiteurs à 14 h. Le marché fermera à 18 h et les exposants ne devront pas quitter leur kiosque avant 18 h. Si l'exposant a vendu tous ses produits, il devra se munir d'une affichette expliquant la situation aux clients. Prendre note qu'une prestation musicale est prévue de 17 h à 19 h 30, et que des feux d'artifice d'une durée de 12 minutes illumineront le ciel vers 19 h 35. Les vendeurs de nourriture et de boissons sont invités à rester ouverts jusqu'à la fin de l'événement. La programmation sera à venir, mais les heures du marché restent les mêmes, soient de 14 h à 18 h.

Stationnement des camions et véhicules

Il sera possible de stationner votre véhicule directement sur le terrain de votre espace de vente (chaque marchand se voit attribué un numéro de terrain de camping).

À la fin de l'événement, la sortie du site se fera par le trajet ouest du camping. Le plan vous sera envoyé une fois celui-ci terminé.

Permis

Les exposants devront être en règle avec les permis requis (ex : permis de réunion).

Assurances et responsabilités

Chaque exposant devra avoir ses propres assurances qui couvrent ses venues au marché. La Ville a pour sa part une assurance responsabilité civile.

Engagement de solidarité

1. L'exposant s'engage à fournir une liste **sommaire** des produits qui seront en vente ;
2. L'exposant accepte le principe que le marché est une famille, une entité en soi, que son image est très importante et que la solidarité est un principe essentiel à son bon développement. Ainsi il s'engage à maintenir, par son attitude, un climat d'entraide, de cordialité, de respect envers ses collègues, envers l'équipe et envers les clients et aussi à éviter le bruit extrême (diffusion de musique, de message enregistré, etc.) qui pourrait nuire à ses voisins de kiosques ;
3. L'exposant, s'il a un problème, en parle à la personne en charge de la journée qui se chargera d'aider à trouver une solution ;
4. L'exposant s'engage à respecter l'éthique professionnelle qui consiste à ne pas attribuer des vertus que ses produits n'ont pas (ex : certification biologique) ;
5. L'exposant affirme qu'il a bien lu « Le cadre de fonctionnement du **Marché Festif** » et qu'il est prêt à s'engager tel que décrit à l'engagement de solidarité. Il confirmera son engagement en signant le formulaire (Document N° 2) dûment rempli.

La Ville de Brownsburg-Chatham se réserve le droit d'annuler le Marché Festif en cas de force majeure (par exemple, une mauvaise météo). Dans un tel cas, le marchand n'aura droit à aucune compensation pour toute perte subie ou tout gain manqué qui aurait pour cause cette annulation et renonce ainsi à tout recours envers la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés au marchand par la Ville, à moins d'une entente entre les parties.

**VEUILLEZ COMPLÉTER ET RETOURNER LE DOCUMENT #1 (FORMULAIRE D'INSCRIPTION)
AVANT LE 15 NOVEMBRE 2024.**

La Ville de Brownsburg-Chatham vous remercie de participer à ce nouveau **MARCHÉ FESTIF !**